

APAPUM — Assemblée générale spéciale

PROCÈS-VERBAL

Le 21 février 2024 à 14 h

Pavillon Adrien-Cormier - Local 142

1.0 Présentation du comité de négociation

Lynn Courteau présente le comité de négociation (à la table de négociation):

- Conrad Melanson
- Lynn Courteau
- Lynn Bissonnette
- Mathilde Valentini (porte-parole, FPPU)

Le comité élargi :

- Eric Thériault
- Marie-Lyne Caron
- Stefanie Renée LeBlanc

Le comité de négociation – UdeM

- Stéfanie Wheaton
- Matthieu LeBlanc
- Marie-Élaine Guay
- Johanne Savoie (porte-parole, UdeM)

2.0 Historique et résumé de la préparation des négociations 2024

Lynn Courteau présente l'historique des négociations 2024.

- **16 décembre 2021** : bilan des dernières négociations
- **Été 2022 – hiver 2024** : comparaison des conditions de travail à l'APAPUM avec celles de professionnels occupant des emplois similaires au sein d'employeurs comparables
- **14 septembre 2022** : rencontre avec le comité de classification
- **16 novembre 2022** : formation sur la négociation donnée par la FPPU au comité de négociation
- **16 au 30 janvier 2023** : sondage envoyé aux membres pour les consulter sur leurs conditions de travail
- **Février - avril 2023** : rencontres hebdomadaires avec le comité de négociation pour analyser les résultats du sondage, formuler des orientations, travailler des propositions de modification du texte de la convention collective, analyser les comparables salariaux

- **Avril 2023** : assemblées générales pour consulter les membres sur la proposition de l'Université de renouveler d'un an la convention collective au statu quo
- **10 mai 2023** : Séance d'information sur le processus conjoint d'évaluation des postes pour lesquels une prime est versée
- **23 mai 2023** : Lettre d'entente pour renouveler d'un an la convention collective
 - Statu quo sur les conditions de travail
 - Démarche d'actualisation du texte de la convention collective
 - Processus de réévaluation conjoint des postes pour lesquels une prime est versée
 - Augmentation de 3 % des échelles de traitement au 1^{er} mai 2023
- **Automne 2023** : reprise de la préparation aux négociations
 - Rencontres avec le comité de négociation pour formuler des orientations, travailler des propositions de modification du texte de la convention collective, analyser les comparables salariaux
- **4 au 15 décembre 2023** : deuxième sondage envoyé aux membres pour les consulter sur leurs conditions de travail
- **Hiver 2024** : discussion avec l'Université sur l'approche de la négociation – négociation raisonnée

3.0 Résultats du deuxième sondage

Le premier sondage rempli par les membres fut envoyé en janvier 2023. Nous avons eu 78 personnes répondantes.

Le deuxième sondage fut envoyé en décembre 2023. Cette fois, nous avons eu 70 personnes répondantes.

4.0 Orientations de négociation

La présidente présente les points d'orientation de négociation :

- Augmenter les salaires en tenant compte de l'inflation et des augmentations des autres groupes à UdeM
- Explorer avec l'Université la possibilité de procéder à une refonte de la structure salariale si les conditions permettent de garantir à tous un pourcentage d'augmentation approprié
- Reconnaître l'obtention de diplômes en augmentant d'étape un membre qui obtient un diplôme pertinent
- Permettre de condenser la semaine de travail
- Permettre plus de flexibilité dans les heures d'arrivée et de départ
- Uniformiser la définition de « période de disponibilité »
- Compenser les heures supplémentaires à taux et demi
- Compenser dès la 35^e heure
- Permettre de reporter une partie des heures accumulées d'une année financière à l'autre

- Faciliter la rémunération des heures supplémentaires
- Inscrire dans la convention le droit de faire du télétravail de façon ponctuelle
- Augmenter le nombre de vacances annuelles
- Augmenter le nombre de journées personnelles
- Permettre la prise de vacances dans la première année
- Permettre à la personne en vacances de reporter une journée de vacances si l'Université ferme en raison d'une tempête
- Faciliter le report de 5 jours de vacances par année financière
- Maladie : Clarifier la pratique
- Responsabilités familiales : Instaurer une banque
- Deuil : Bonifier le nombre de congés pour deuil
- Augmenter à 11 semaines le congé parental
- Permettre un congé partiel sans traitement pendant un an après le congé parental
- Supprimer l'obligation de rester au travail après un congé de maternité ou parental
- Permettre de suivre des cours crédités pendant les heures de travail
- Donner accès à la liste de rappel aux personnes temporaires ayant un an de service
- Conserver l'ancienneté des membres qui obtiennent un poste temporaire en dehors de l'unité de négociation (ex: cadre)
- Incorporer plusieurs annexes à la convention
- Améliorer la procédure de libérations syndicales
- Simplifier la procédure de griefs
- Supprimer l'obligation qu'un membre soit « régulier » pour obtenir un congé pour candidature politique
- Réécrire certains articles pour améliorer la compréhension et pour uniformiser l'écriture épïcène

5.0 Période d'échange

Les membres discutent et demandent des questions.

6.0 Vote

Les membres ont voté la proposition :

« L'Assemblée générale donne le mandat aux membres du comité de négociation de négocier le renouvellement de la convention collective selon les orientations de négociation présentées ce jour. »

La proposition a été adoptée à l'unanimité. (48 membres)